



**Commune de VANNES**  
**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (S.P.R.)**  
**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (P.S.M.V.)**

U.D.A.P. du Morbihan  
 UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REGION BRETAGNE

COMMUNE DE VANNES

**PLAN REGLEMENTAIRE - MODIFICATION N°1**  
**Approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 2023**

Bernard WAGON

Date : 21 juin 2022

**PLAN 03A**

Echelle : 1/1000e

U.D.A.P. du Morbihan  
 Service Urbanisme - Ville de Vannes

Prémier créé par arrêté préfectoral du 25-10-2013

Edifice classé au titre de la législation ou les M.H.  
 Edifice inscrit au titre de la législation ou les M.H.  
 F : Façade ; T : Toiture ; E : Escalier ; C : Cloison

Sol protégé par la législation sur les M.H.  
 Immeuble à maintenir comportant des structures et éléments à maintenir  
 Mur ou soutènement à maintenir  
 Immeuble à maintenir (volume et structure)  
 Bâtiment non protégé  
 Bâtiment non visité  
 Bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée  
 Emprise de construction imposée  
 Superposition d'emprise de construction imposée et bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée

Modification imposée

Immeuble dont le rez-de-chaussée est destiné aux commerces, bureaux, services, équipements  
 Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'éclairage général ou espace vert et numéro d'opération  
 Alignement imposé strict  
 Alignement imposé en tout ou partie  
 Espace Bois Classé  
 Espace Vert Protégé  
 Jardin (J+Jardin)  
 Alignement d'arbres protégé  
 Arbre remarquable  
 Arbre à planter  
 Cour protégée (C+ Cour - C2+ Cour couverte)  
 Autre (espace libre, vitrol, entre deux maisons)  
 Passage public ou privé à maintenir  
 Rempart existant  
 Tranchée de construction de rempart  
 Limitation de la hauteur constructible (L+R+2)  
 (O+A+R+V+Vetteque)

Éléments meubres du Bâtiment :

- Immeuble à façade à pans de bois
- Éléments architecturaux exceptionnels (sculpture - modénature)
- Vestige archéologique
- Escalier en vis
- Escalier en vis d'oblique
- Escalier sur mur d'échelle
- Escalier droit
- Escalier droit à quart tournant
- Escalier à vis central
- Escalier à vis central
- Escalier à vis d'oblique
- Volée en bois
- Passage - couloir
- Cloison
- Accès porte d'entrée
- Puits - chéme
- Puits de jour
- Étage correspondant (sous-sol, 1er, 2ème...)
- Parking
- Terrasse
- Plan d'eau, ruisseau (ff) ou canal
- Canal souterrain
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Secteur Usa destiné à une opération d'intérêt collectif

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Dégagement du pied de rempart	Commune
2	Extension de l'école Jules Ferry, boulevard de la Paix	Commune
3	Espace public et parvis du Lycée Saint-François-Xavier, rue Thiers	Commune
4	Mise en valeur des abords du rempart	Commune
5	Dégagement de la façade à pans de bois et mise en valeur de la place St-Jehanne et de la fontaine Surt de la Colthe	Commune

